



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 25
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 24.068/DP

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT MIS EN PLACE PAR LA VILLE ET LE CCAS

SEANCE DU 24/09/2024

LE MARDI VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie DOHUU, Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serge BADENS, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFOUS

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT MIS EN PLACE PAR LA VILLE ET LE CCAS

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2113-6 et suivants encadrant le dispositif du groupement de commandes,

VU la convention constitutive du groupement de commandes permanent conclu entre la Ville et le CCAS de Brunoy, annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT que tant la Ville que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont des besoins communs,

CONSIDERANT l'intérêt, pour les deux parties, de constituer un groupement de commandes permanent, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire d'établir une convention définissant les conditions de fonctionnement dudit groupement de commandes ; que cette dernière ne sera effective que lorsque l'une et l'autre des parties auront délibéré pour en approuver le contenu, l'aient signée, et que la Ville, coordonnateur du groupement, l'aura notifiée au CCAS,

CONSIDERANT que le Conseil d'administration du CCAS doit se prononcer sur l'adhésion audit groupement de commandes et l'approbation de sa convention constitutive, lors de sa séance du 27 septembre 2024,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT MIS EN PLACE PAR LA VILLE ET LE CCAS

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au groupement de commandes permanent, constitué entre la Ville et son Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, désignant la Commune comme coordonnateur du groupement, et habilitant son représentant, Monsieur le Maire, à lancer la procédure de passation du marché public correspondant, ainsi que toute nouvelle procédure en cas de consultation déclarée infructueuse, à signer et notifier le marché, selon les modalités fixées dans cette convention.

ARTICLE 3 : ACCEPTE que la Commission d'appel d'offres compétente pour l'attribution du marché public considéré soit celle de la Commune, si la procédure de passation mise en œuvre requiert l'intervention d'une telle commission.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et tout document s'y rapportant, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Délibération N° : 24.068/DP

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT MIS EN PLACE PAR LA VILLE ET LE CCAS

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/09/2024



Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2024

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.068/DP

Objet de l'acte : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT MIS EN PLACE
PAR LA VILLE ET LE CCAS

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 3 - Conventions de Mandat

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240924-BRU_DE_24013_1-DE

Date de l'acte : 24/09/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24013_1

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2024